

Centre de Référence du Hainaut

.....
Agréé par la Région Wallonne
N° matricule RW/SMD/CR/2



REUNION DE FORMATION ORGANISEE PAR LE CENTRE DE REFERENCE DU HAINAUT

13 janvier 2009.

«Le surendettement des adultes vu par les enfants »

***Par Monsieur Philippe BEAGUE, Président de
l'Association Française DOLTO.***

Centre de Référence du Hainaut
Chaussée de Jolimont - 263
7100 Haine-Saint-Pierre
Tél. 064/22.12.92

1. INTRODUCTION.

Cette formation a pour but de nous montrer comment les enfants perçoivent les problèmes d'endettement de leurs parents et comment ceux-ci doivent l'expliquer à leurs enfants.

Dans une première partie, Monsieur BEAGUE, formateur, a reprécisé les grands principes et objectifs de l'Association Française DOLTO.

Dans une seconde partie, il donne des pistes en évoquant les rôles respectifs des parents, des assistantes sociales et des psychologues ainsi qu'un aperçu des objectifs qui peuvent être atteints.

Dans une dernière partie, le formateur propose des solutions concrètes par rapport à des problèmes rencontrés par les médiateurs.

2. L'association Française DOLTO :

- Naissance et principes d'intervention des psychologues.

Naissance de l'Association : des psychologues se sont réunis pour créer une fondation Française DOLTO afin d'apporter une aide psychologique aux parents et aux enfants en suivant les concepts développés par Françoise DOLTO. Cette fondation est devenue une Association afin de répondre à un prescrit législatif qui restreignait l'utilisation du terme fondation.

Principes directeurs : il s'agit prioritairement d'aider et soutenir les parents dans l'éducation des enfants. Les parents doivent aimer leurs enfants (l'aider à grandir) mais également les éduquer.

L'éducation : les parents doivent aider leurs enfants à rentrer dans une société avec des règles, des interdits et des responsabilités. Les parents doivent reprendre leur place et donner cette éducation car il s'agit de leur responsabilité de parent.

- Les difficultés et les dérives éventuelles des parents.

Certains parents confondent les concepts d'aimer et d'éduquer et perdent le sens des responsabilités en développant le sens du « J'y ai droit » et de la victimisation.

Philippe BEAGUE constate cette victimisation tout en insistant sur la nécessité d'éduquer son enfant et de créer une autorité nécessaire même si celle-ci ne prendra plus nécessairement la même forme que celle qui était donnée précédemment.

L'école du « zapping » illustre bien cette dérive. Autrefois, les parents ne remettaient pas en question l'autorité de l'instituteur et renforçait la punition

infligée. Actuellement, certains parents vont rejeter la faute sur l'enseignant et vont rencontrer celui-ci à la moindre occasion dès que l'enfant est puni. C'est l'enseignant qui est remis en cause et plus l'enfant.

Le formateur rappelle que pour bien comprendre Françoise DOLTO, il faut garder en mémoire que ce n'est pas la société qui doit s'adapter aux besoins de l'enfant mais les parents qui doivent amener l'enfant à la société.

3. Comment les enfants perçoivent la situation d'endettement des parents.

- L'enfant est une « éponge ».

Les enfants ressentent parfaitement les difficultés de vie, de couple et d'endettement de leurs parents. C'est pour cette raison qu'ils sont comparés à des éponges. Il est donc absolument nécessaire de leur parler de ce qui se passe à la maison.

Le médiateur de dettes doit, de son côté, « ouvrir des portes » pour se situer dans le domaine de la prévention et non de la répétition. Celle-ci a pour objectif la création d'un décalage afin de permettre aux enfants de ne pas répéter à l'âge adulte la réalité vécue enfant (ex.: père au chômage et mère à la mutuelle).

- Quelle mission pour le médiateur de dettes ?

Le médiateur doit se positionner en se demandant ce qu'il peut faire à la place où il se trouve, se demander s'il peut changer quelque chose à la place qu'il occupe.

Le médiateur doit tenir compte du fait que les personnes connaissent d'importantes difficultés en ressentant parfois l'arrivée d'un médiateur comme une véritable intrusion.

Le médiateur doit donc bien définir sa mission et se demander que faire dans le contexte dans lequel il se trouve.

Cette mission est double :

- Comment aider les enfants à grandir.
- Définir sa propre mission.

En pratique, il s'agit avant tout d'écouter les personnes et de parler sous forme de questionnement pour faire évoluer les choses.

Ex : Une dame, accompagnée de ses trois enfants, vient vous voir. Les enfants sont difficiles car l'un touche à tout et l'autre n'arrête pas de pleurer.

Philippe BEAGUE conseille de poser une question en demandant à la mère si ce n'est pas trop difficile de s'occuper des trois enfants à la fois. Cette question permet à la mère d'évoquer ses problèmes.

4. Cas pratiques :

Le formateur nous donne son avis concernant deux situations qui se présentent régulièrement.

1) Comment réagir par rapport à un enfant qui souhaite des vêtements de marque quand le budget familial est limité ?

Le formateur rappelle tout d'abord que les enfants sont conscients des difficultés financières des parents mais qu'ils réagissent dans une logique qui leur est propre (ex : identification aux autres enfants de la classe qui ont des vêtements de marque). Il est également important que les enfants restent fiers de leurs parents.

Solution proposée par le formateur : l'assistant social doit oser aborder le sujet avec les parents et avoir avec eux une discussion de bon sens. Il est important qu'ils aient conscience que le problème rencontré n'est pas spécifique à leur cellule familiale et se retrouve dans de nombreuses familles.

Les parents doivent répercuter cette discussion avec les enfants et proposer des solutions comme le paiement d'une paire de basket de base en proposant à l'enfant de compléter la somme pour pouvoir acheter une marque spécifique, s'il le souhaite.

2) Dans le cadre d'une saisie exécution immobilière, une maman ne sait pas comment expliquer à son enfant qu'ils vont devoir changer de logement. L'enfant fait régulièrement des cauchemars.

Solution proposée par le formateur : L'assistant social doit aider la mère pour qu'elle trouve les mots adéquats afin d'expliquer la situation à son enfant. Pour ce faire, il faut lui poser des questions et lui demander ce qui lui fait peur et pourquoi elle n'ose pas dire la vérité à son enfant. En faisant cela, il est probable qu'elle trouve les mots pour expliquer et qu'elle se départît de la honte qui l'habite.

L'assistant social peut également parler à l'enfant qui accompagne ses parents lors de l'entretien en lui disant, par exemple, « *tes parents ont des difficultés, ce n'est pas de ta faute* » et expliquer à l'enfant que cette situation est vécue dans d'autres familles. Il se sentira soulagé et les parents le seront de la même manière.

En parlant à l'enfant, l'assistant social s'autorise à être lui-même et pas uniquement l'autorité qu'il représente dans le cadre de la gestion du budget des parents.

- Quelle attitude adopter par rapport à des parents qui cèdent à tous les caprices des enfants malgré les problèmes budgétaires ?

Selon le formateur, il est possible de modifier le comportement d'une personne mais il faut trouver la bonne question pour les faire réfléchir et prendre du recul par rapport à leur situation.

Il s'agira ici de remettre en question l'échelle de valeur et la nécessité de reconnaissance par la possession matérielle en demandant pourquoi tout cela est tellement important pour eux.

Philippe BEAGUE reconnaît qu'il ne s'agit pas d'une solution simple, que le médiateur peut très bien estimer que cela ne rentre pas dans le cadre de son travail et qu'il n'est pas outillé pour le faire.

Il précise également que cette technique peut engendrer une agressivité de la part des personnes qui sentent que l'on remet en question leur échelle de valeur. Le résultat n'est pas garanti car certaines personnes vont réfléchir et d'autres vont « fermer le volet ».

Il est important de ne pas apporter une réponse magique et une solution directe qui entrerait en conflit avec leur logique. Il faut poser des questions et créer une demande.

5. Conclusions.

L'enfant est naturellement fasciné par ce que les autres possèdent, on est confronté à une valorisation de l'avoir. Il est nécessaire de créer une relation de confiance préalable afin de pouvoir par la suite démonter ce mécanisme en posant des questions pour les faire réfléchir.

Pour les parents, il faut qu'ils osent « frustrer » les enfants car c'est aussi le métier de parent.

Rapporteur : Jean Philippe NIMAL, juriste au Centre de Référence du Hainaut.